

Compte-rendu du Conseil Municipal

du 26 février 2010

1. Choix architecte salle de convivialité :

- Le conseil, après en avoir débattu, notamment à l'appui de l'avis de la commission Travaux, décide d'orienter son choix en retenant la proposition du cabinet Itinéraire, et charge M. le Maire de finaliser les négociations menant à la signature du contrat.

2. Reconduction du contrat de l'employé communal :

- M. le Maire expose la possibilité qu'offre le nouveau Contrat Unique d'Insertion (CUI) qui prend le relai du Contrat d'Accès à l'Emploi (CAE) :
 - ✓ Durée hebdomadaire de 23 heures inchangée,
 - ✓ Durée du contrat portée à 5 ans (soit 4 ans en plus de l'année déjà réalisée),
 - ✓ Conditions d'aide inchangées, soit prise en charge de 90 % du salaire,
 - ✓ Possibilité pour l'employé de compléter cet emploi par un contrat dans une autre collectivité.

Dans ces conditions, le Conseil décide à l'unanimité de prolonger le contrat actuel par un CUI et autorise M. le Maire à signer ledit contrat.

3. Ventes des terrains de la Cure :

- Concernant le premier terrain, un seul candidat a répondu à l'offre : la parcelle lui sera vendue au prix unitaire de 51 € le m², le bornage en cours devant déterminer de façon précise la contenance de la parcelle. Le Conseil autorise M. le Maire à réaliser les démarches nécessaires, notamment la signature de l'acte de vente.
- Pour le second terrain sur lequel se trouve la remise de la Cure, le candidat potentiel a confirmé son retrait. Le Conseil décide donc de relancer la procédure de façon à mettre en vente le terrain en question, avec la condition de réhabilitation de la bâtisse.

4. Choix du nom de la nouvelle rue :

- Le chantier du lotissement OPH rue du Monneret touche à son terme. La mise en service est prévue pour début avril. L'impasse en cours d'aménagement doit donc trouver un nom, et le Conseil, sur proposition de la commission Travaux, retient celui d'**Impasse de la Fée**, en référence au bois de la Fée, situé à proximité (en réalité de l'autre côté de la départementale 683). Cette décision s'inscrit dans la tradition du village : nombre de rues portent en effet les noms des lieux-dits avoisinants.

5. Validation du règlement d'affouage :

- Sur proposition de la commission Forêt, le règlement d'affouage est adopté à l'unanimité du Conseil. Il intègre notamment des dispositions précises sur les dates limites d'abattage, de façonnage et de vidange.

6. Convention ATESAT :

- Le Conseil décide à l'unanimité de valider la convention ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat aux collectivités pour raison de Solidarité et d'Aménagement du Territoire), y compris la mission optionnelle concernant le classement des voies. Le montant de la convention s'élève au total à 81,03 €.

7. Avenant au contrat EVI :

- Le Conseil décide à l'unanimité de valider l'avenant de contrat de prestation de la société EVI, dans le cadre de l'étude du schéma directeur d'assainissement. En effet, suite à la redéfinition de certaines parties du contrat (suppression de certaines prestations pour 4 220 € HT et ajout d'autres prestations comme les tests au colorant et l'ajout d'un point de mesure de débit supplémentaire pour un montant de 1 345 € HT), le nouveau montant du contrat est ainsi porté à 14 585,00 € HT.

8. Travaux forestiers :

- Le Conseil décide à l'unanimité de valider le programme de travaux proposé par l'ONF pour l'année 2010.
- Ce programme prévoit le dégagement ciblé sur la biodiversité de semis avec entretien de cloisonnement sur les parcelles 15 et 16, ainsi que la création de cloisonnements sylvicoles et le broyage des gros ronciers sur la parcelle 20. Le tout pour un montant HT de 2 035,60 €.

9. Questions diverses :

- M. le Maire informe le Conseil de deux courriers de RFF :
 - ✓ Le premier confirme la reprise du revêtement de la route de Trémoins à Laire : celle-ci sera comme prévu réhabilitée avec un enrobé et les travaux seront réalisés dès que les conditions climatiques le permettront.
 - ✓ Le second annonce la mise en place des clôtures le long de la LGV, ces travaux pouvant le cas échéant modifier sensiblement l'emprise du domaine public. Les régularisations foncières seront réalisées à l'issue des travaux.
- M. le Maire communique au Conseil les dernières informations concernant la boucle à haut débit : la procédure contentieuse évolue avec l'application par le SMAU des pénalités de retard, et en parallèle des contacts sont en cours avec EIFFAGE, maison-mère d'Alliance Connectic.
Concernant Trémoins, une visite de temple est programmée prochainement pour vérifier la faisabilité de la mise en place d'une antenne Wifimax. La Mairie a obtenu l'accord de l'association culturelle, propriétaire du temple, pour pouvoir organiser cette visite. Le cas échéant, Alliance Connectic se rapprochera le moment venu de l'association culturelle pour confirmer la mise en place d'une antenne.
- Le Conseil décide à l'unanimité de reconduire l'adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour l'année 2010 ; la cotisation représente un montant de 100,00 €.
- Enfin, M. le Maire informe le conseil d'un courrier du Président du Syndicat des Eaux du Vernoy précisant l'emplacement définitif du futur château d'eau.
- Prochaine réunion du conseil : le vendredi 26 mars 2010 à 20h00.